

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

COMMUNE DE BELLOC-SAINT-CLAMENS

Au Village
32300 Belloc-Saint-Clamens
mairie.belloc@wanadoo.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la Maison et la grange du facteur Dallas

BELLOC-SAINT-CLAMENS (32300)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la revalorisation d'un savoir-faire local

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Situé à 30km au sud d'Auch, le village de Belloc-Saint-Clamens est situé en pays d'Astarac. Avec un sol qui n'offrait comme matière première que la terre, les constructions en terre crue participent à l'identité du territoire.

La méconnaissance de cet héritage souvent considéré comme pauvre, le manque d'entretien et l'abandon des anciennes techniques de construction ont participé à la mésestime de ce patrimoine qu'il nous faut désormais redécouvrir, préserver et valoriser.

La maison et la grange de M. et Mme Dallas, dernier facteur du village, illustrent ce constat général.

Or au moment où l'on s'interroge sur les modes de construction plus écologiques, la revalorisation de cette technique se présente comme un témoignage de pratiques architecturales résilients et respectueuses de l'environnement.

Par la transmission de techniques utilisant la terre crue aux jeunes générations, l'organisation d'un chantier-école permet de redynamiser ce patrimoine à la fois culturel et immatériel. En effet la maison Dallas est généralement porteuse de l'histoire du village. Si elle a accueilli dans le passé un sabotier et un tailleur, elle a abrité pendant

longtemps le téléphone public.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

La maison Dallas et sa grange furent rachetées par la commune qui s'est engagée à la restaurer et ce, en employant la terre crue et ses différentes variantes (pisé, adobes, damiers en terre et galets...). Devant l'importance du projet et la rareté des artisans de la terre crue, la commune a décidé avec le soutien du CAUE de faire appel à un chantier école, permettant de former une nouvelle génération d'artisans. L'enjeu n'est pas seulement de restaurer la Maison Dallas, mais aussi de perpétuer et de transmettre au plus grand nombre ce savoir-faire.

En plus de revitaliser le centre du village, ce projet a également suscité l'intérêt des associations et des collectivités. Un projet de filière de terre crue vient d'être lancé par le futur Parc Naturel Régional d'Astarac. A terme, il est envisagé de faire de ce lieu un centre de ressources dédié à la technique de la terre crue.

Montant des travaux	68 910€
Objectif de collecte	68 910€
Début des travaux	2024



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Maison et la grange du facteur Dallas

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101125

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la Maison et la grange du facteur Dallas

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre